PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°06

Saint-Amand-les-Eaux

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER SAINT-AMAND-LES-EAUX - PLANCHE 1

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

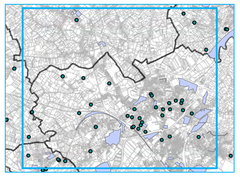

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ÉCHELLE : 1/5000

LECELLES

NIVELLE

ROSULT

MILLONFOSSE

Patrimoine naturel
- Espace naturel

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Espace vert protégé

Linéaire d'eau
- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique majeur
- Elément hydraulique
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Elément architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Ensemble urbain

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)
- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°06

Saint-Amand-les-Eaux

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER SAINT-AMAND-LES-EAUX - PLANCHE 2

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

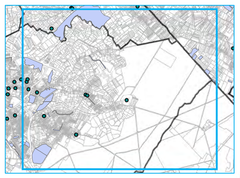

ÉCHELLE : 1/5000

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

NIVELLE

BRUILLE-SAINT-AMAND

RAISMES

Patrimoine naturel
- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Espace boisé classé
- Espace boisé classé

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Lisière de forêt
- Espace vert protégé

Linéaire d'eau
- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique majeur
- Elément hydraulique
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Elément architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Ensemble urbain

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)
- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée
- Grande Randonnée

N W E S

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°06

Saint-Amand-les-Eaux

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER SAINT-AMAND-LES-EAUX - PLANCHE 3

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

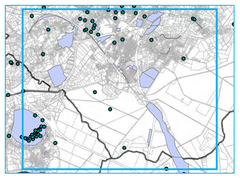

ÉCHELLE : 1/5000

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MILLONFOSSE

HASNON

RAISMES

Patrimoine naturel
- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Lisière de forêt
- Espace vert protégé

Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Paysage remarquable

Linéaire d'eau
- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique majeur
- Elément hydraulique
- Etang
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Elément architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Ensemble urbain

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)
- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée
- Grande Randonnée

N W E S

0 250m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de secteur règlementaire n°06

Saint-Amand-les-Eaux

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER SAINT-AMAND-LES-EAUX - PLANCHE 4

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de modification simplifiée

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

.....

ÉCHELLE : 1/5000

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015>2030

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

HASNON

RAISMES

Patrimoine naturel
- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme

Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Lisière de forêt
- Espace vert protégé

Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Paysage remarquable

Linéaire d'eau
- Elément hydraulique du PNRSE
- Elément hydraulique majeur
- Elément hydraulique
- Etang
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)

Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Elément architectural ou historique remarquable - Protection PLUi
- Ensemble urbain

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)
- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée
- Grande Randonnée

N W E S

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group